



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale
Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

ARRETE N°2582/DRASS/PSMS

Portant modification de l'arrêté N° 1967/DRASS/PSMS du 2 juillet 2007 portant autorisation de création d'un Centre Interrégional de Ressources, de Diagnostic et d'Evaluation de l'Autisme (CIERA) dans l'Ouest, par l'Association Claire Joie - 7 rue de l'Albatros - 97434 La Saline les Bains

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

Officier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°4611/DRASS/PSMS du 18 décembre 2006 portant refus d'autorisation de création d'un Centre Interrégional de Ressources, de Diagnostic et d'Evaluation de l'Autisme, par l'Association Claire Joie ;

VU l'arrêté N°1967/DRASS/PSMS du 2 juillet 2007 autorisant la création d'un Centre Interrégional de Ressources, de Diagnostic et d'Evaluation de l'Autisme, par l'Association Claire Joie ;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans l'article 2 de cet arrêté ; dans la rubrique « N° FINESS »

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}: L'article 2 de l'arrêté N°1967/DRASS/PSMS du 2 juillet 2007, est modifié comme suit :

Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux (FINESS) est mis à jour, compte tenu de cette autorisation, comme suit :

- Entité juridique :

-Association Claire Joie

7 rue de l'Albatros

BP 120
97434 Saline les Bains

- Statut :
Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique (Code 60)
- N° F.I.N.E.S.S. 970400248
- Catégorie d'établissement :
Centre de ressources S.A.I.(code 461)
- N° F.I.N.E.S.S. 97 0406682
- Discipline d'équipement : Evaluation des situations des personnes (code 411)
- Mode de fonctionnement :Prestation en milieu ordinaire (code 16)
- Catégorie de clientèle : Autistes (code 437)
- Lieu : 14 ruelle Rivière

97436 Saint leu

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai , suivant sa notification ou publication.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président de l'Association Claire Joie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 14 août 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD